

Planète Exil



Les personnes déplacées par la guerre ont droit à la protection.

Page 8

Le permis F ou vivre dans la peur du renvoi.

Page 10

En Ukraine, la guerre est présente dans tout le pays.

Page 16

Le théâtre libère, guérit et renforce les femmes réfugiées.

Page 18



Fuir la guerre,
la terreur et la violence

Le focus

Page 5



Chère lectrice, cher lecteur,

**Les personnes qui fuient les bombes ont besoin de notre protection.
C'est un devoir humanitaire.**

Pourtant, le Conseil fédéral vient de céder à la pression de la droite en qualifiant de « sûres » sept régions ukrainiennes, alors qu'elles ont été la cible d'attaques aériennes mortelles ces derniers mois. Ainsi, les personnes réfugiées de ces régions ne recevront plus le statut de protection S, qui leur offrait un accueil rapide.

À cela s'ajoutent les attaques politiques incessantes contre les droits des personnes admises à titre provisoire. Elles ont généralement fui la guerre, la terreur et la violence, sans savoir quand elles pourront rentrer chez elles. Avec son initiative pour la protection des frontières soumise en septembre, l'UDC veut priver ces personnes de toute protection chez nous.

Ce ne sont pas des restrictions qui s'imposent enfin mais des améliorations, telles qu'un statut uniforme de protection humanitaire, garantissant des droits égaux à toutes les personnes exilées par la guerre, le terrorisme et la violence, d'où qu'elles viennent. Car chaque être humain mérite de pouvoir vivre en sécurité, à l'abri de la peur.

Ma phrase préférée du magazine :

« Les personnes déplacées souffrent et ont besoin d'être protégées, d'où qu'elles viennent. » (P.9)

Cordialement,

Miriam Behrens

Directrice de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Assemblée 2026 des membres de l'OSAR

Si vous êtes déjà membre de l'OSAR, réservez sans plus tarder la date du **5 mai 2026** pour l'assemblée des membres ! Votre invitation personnelle, accompagnée d'informations détaillées sur l'ordre du jour, sera envoyée fin février 2026. Nous nous réjouissons de votre participation.



Si vous souhaitez inscrire des points à l'ordre du jour, merci d'envoyer un courriel à Cuna.Luethi@fluechtlingshilfe.ch avant le 4 février 2026.

Si vous n'êtes pas encore membre de l'OSAR, il suffit de cliquer ici :
osar.ch/agir/devenez-membre

L'année 2025 sera passée en revue, vous pourrez approuver le rapport et les comptes annuels et recevrez des informations sur nos activités importantes, comme notre campagne de votation contre l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions [initiative pour la durabilité]» de l'UDC.

Durcissement de la jurisprudence en Grèce

Avec son arrêt de référence du 11 septembre 2025, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a durci la jurisprudence concernant les familles. L'argument des conditions d'accueil et de vie sur place difficiles ne suffit pas à rendre l'exécution du renvoi illicite ou inexigible.



Communiqué de presse de l'OSAR du 02.10.2025:
osar.ch/la-grece



Négligence vis-à-vis des femmes réfugiées

Le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a condamné la Suisse à trois reprises. Les autorités ont tendance à remettre en question la crédibilité des victimes de violence lorsqu'elles font des déclarations soi-disant tardives. La Suisse recourt souvent au système Dublin ou pays tiers sûr pour ordonner des renvois fréquents, sans examiner au cas par cas les expériences traumatisantes vécues par les femmes concernées.

IMPRESSUM

Édition Planète Exil: Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Weyermannstrasse 10, Case postale, 3001 Berne **Téléphone:** 031 370 75 75
Courriel: info@osar.ch **Site web:** [www.osar.ch](https://osar.ch) **Tirage de ce numéro:** 5'600
Rédaction: Barbara Graf Mousa (responsable), Miriam Behrens, Konstanze Burkard, Remo Gubler, Jonas Hänggi, Marc'Antonio Iten, Frederik Kok, Salma Lagrouni, Peter Meier, Fanny Iona Morel, Esther Müller, Fabian Schmid, Andreas Schuler, Valeria, Helen Zemp
Traductions: alingu Mise en page: Baptiste Babey **Concept:** Studio Edit GmbH, Katharina Rilling, Peter Kruppa **Impression:** rubmedia AG, Wabern/Bern

Le magazine **Planète Exil** de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donateurs et donneuses, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à cinq francs, est inclus dans leur don.

Dons
IBAN: CH92 0900 0000 3000 1085 7
TWINT:



Votre don entre de bonnes mains.



Communiqué de presse de l'OSAR du 13.10.2025:
osar.ch/cedaw



*Fin avril 1986, 5000 personnes tamoules vivaient en Suisse, dont 41 réfugiées reconnues.
(Légende originale)*

1981, un nombre inattendu

Avec les multiples foyers de crises dans le monde, la simplification des voyages et le droit de déposer une demande d'asile individuelle dès 1981, le nombre de personnes requérantes d'asile bondit en Suisse. Les personnes tamoules sont au centre de l'attention médiatique et politique pendant une décennie. Les autorités ne reconnaissent pas leur persécution collective pendant la guerre civile au Sri Lanka, et très peu obtiennent l'asile. Pour l'immense majorité, ce sont souvent des années d'incertitude dans l'attente d'une décision ou sous la menace d'un renvoi. L'OSAR s'engage alors pour un nouveau statut, celui de « personnes réfugiées de la violence », qui seraient admises en groupe pour une durée limitée. Ce statut permettrait d'agir rapidement, sans formalités inutiles, et donc de soulager les autorités confrontées à 60 000 demandes en 1990, dont quelque 14 000 de personnes tamoules. Mais il faudra attendre 1998 pour qu'il soit inscrit dans la loi en tant que statut S et 2022 pour que le Conseil fédéral l'active pour la première fois.

↗ osar.ch/histoire-ap

Aujourd'hui, la plupart des « personnes réfugiées de la violence » reçoivent une admission provisoire.

→ Voir le focus, pages 5 à 11

Esther Müller
Historienne et journaliste RP



PHILOSOPHIE

De l'humanité

Agir dans un esprit d'humanité ou d'humanisme signifie respecter toutes les personnes et les considérer en tant que telles, du simple fait de leur nature humaine. Dans l'histoire de la philosophie, la notion d'humanité est étroitement liée à celle de dignité. Une valeur intangible et inaliénable, à laquelle toute personne a droit du simple fait de sa nature humaine. Pour Emmanuel Kant, le respect de cette valeur est l'une des obligations morales les plus impératives. Nombre de philosophes après lui, dont le penseur et la penseuse modernes Jürgen Habermas et Martha Nussbaum, ont continué à développer cette idée.

Aujourd'hui, la revendication d'un statut de protection humanitaire (lire en pages 7 à 9) s'inscrit, elle aussi, dans cette tradition. Vouloir aider et protéger les personnes en situation d'urgence indépendamment de leur origine n'est autre qu'un appel au respect inconditionnel de la dignité humaine et de l'esprit d'humanité. C'est la moindre des choses dans un pays qui se targue volontiers de sa tradition humanitaire.

FLASHBACK

Andreas Schuler
Philosophe, historien et rédacteur

БА
Білорусь

Літера

FOKUS

Fuir la guerre, la terreur et la violence

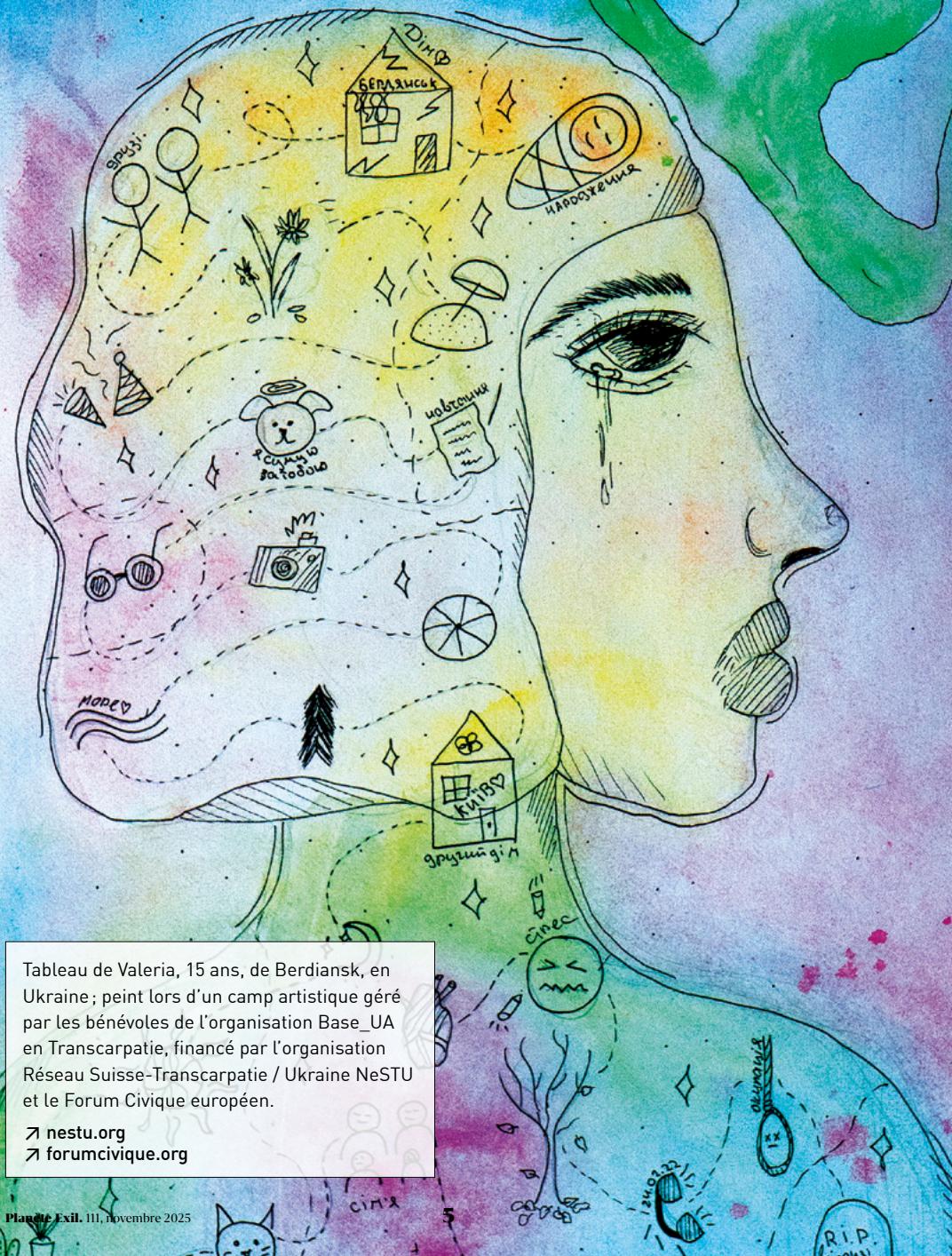


Tableau de Valeria, 15 ans, de Berdiansk, en Ukraine ; peint lors d'un camp artistique géré par les bénévoles de l'organisation Base_UA en Transcarpatie, financé par l'organisation Réseau Suisse-Transcarpatie / Ukraine NeSTU et le Forum Civique européen.

↗ nestu.org
↗ forumcivique.org

Inégalité de droits pour des besoins de protection comparables

Les personnes exilées qui ne satisfont pas à la qualité de personne réfugiée mais ont besoin d'une protection face à la guerre, au terrorisme et à la violence reçoivent l'admission provisoire, les Ukrainien-ne-s le statut S. Leurs droits diffèrent :

	Statut S (actuellement pour pers. réfugiées d'Ukraine *)	Admission provisoire (permis F, pers. étrangères)	Asile pour personnes réfugiées reconnues
Intention	Octroi rapide de protection, décongestionnement procédure d'asile	Octroi de protection tant que renvoi illicite, inexigible ou impossible	Octroi de l'asile selon Convention de Genève sur les réfugiés
Base juridique	Protection temporaire (art. 4 et art. 66 ss. LASil)	Décision d'asile négative (art. 44 LASil) avec report exécution du renvoi (art. 83 s. LEI)	Décision d'asile positive avec octroi de l'asile (art. 2 s. LASil)
Décision	Le Conseil fédéral active le statut et définit les parties prenantes, le SEM enregistre et traite	Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) traite et décide	Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) traite et décide
Type de protection	Admission collective	Demande d'asile individuelle	Demande d'asile individuelle
Droit de séjour	Droit de séjour temporaire , axé sur le retour (statut S)	Mesure de substitution pour réglementer séjour jusqu'exécution du renvoi (permis F)	Asile (autorisation de séjour B)
Aide sociale	Aide sociale en matière d'asile , plus basse qu'avec nationalité CH	Aide sociale en matière d'asile , plus basse qu'avec nationalité CH	Aide sociale ordinaire , comme avec nationalité CH
Liberté de voyager	Illimitée , voyages en Ukraine 15 jours par semestre	Cas exceptionnels , durcissements prévus	Illimitée sauf pays d'origine , droit au titre de voyage pour pers. réfugiées
Regroupement familial (famille nucléaire)	Dès que possible si séparée par guerre en Ukraine ou exil	Envisagé après 1,5 an au plus tôt , critères stricts	Dès que possible si séparée par exil
Activité lucrative	Possible dans toute la Suisse avec obligation de déclarer	Possible dans toute la Suisse avec obligation de déclarer	Possible dans toute la Suisse avec obligation de déclarer
Changement de canton	Limité , notamment possible si séparation de la famille élargie (notamment grands-parents)	Limité , notamment possible si séparation de la famille nucléaire (époux-se et enfants mineur-e-s)	Possible , limité notamment si recours de longue durée et étendu à l'aide sociale

* voir la rubrique Conseil en page 21 sur le statut S et les régions de retour.



Un statut de protection humanitaire unique créerait une égalité des droits et apporterait de la clarté. Lisez notre avis sur le sujet :
osar.ch/protection-humanitaire

Dans le viseur des politiques

Les personnes déplacées par la guerre sont dans le collimateur de la droite. Celle-ci veut durcir encore le droit d'asile, jusqu'à supprimer l'admission provisoire et refuser la protection. Il est pourtant l'heure d'apporter de nouvelles solutions, comme un statut uniforme de protection humanitaire, et non des restrictions supplémentaires.



PAR PETER MEIER, RESPONSABLE DE LA DIVISION POLITIQUE ET MÉDIAS

FOCUS

Les offensives contre le permis F d'admission provisoire continuent. Session après session, le Conseil national et le Conseil des États examinent des interventions parlementaires, émanant surtout de l'UDC et du PLR. Elles visent un seul et même objectif, celui de limiter massivement le statut F et les droits des personnes déplacées par la guerre arrivées en Suisse. Les demandes vont de plus en plus loin, jusqu'aux deux initiatives extrêmes de l'UDC. Tandis que l'initiative « 10 millions » entend priver les personnes déplacées par la guerre du droit à l'intégration et les pousser à l'aide d'urgence, celle dite de la protection des frontières réclame même la fin de leur protection, la suppression du statut F et leur renvoi.

L'UDC nourrit ces attaques constantes avec des généralisations, des fausses vérités et des polémiques. Les personnes admises à titre provisoire sont ses boucs émissaires et la cible de discrimination et de racisme. Que ce soit clair, les hommes, les femmes et les enfants qui ont fui la guerre, la terreur et la violence ne doivent pas quitter la Suisse, contrairement à ce qui est dit et redit. Ces personnes n'ont pas été persécutées individuellement et n'ont pas droit à l'asile au sens strict, mais elles ont besoin d'être protégées. Le permis F leur permet de rester en Suisse jusqu'à la levée de tout obstacle au retour.

2018

les politiques laissent passer une occasion.

2 pays,

la Suisse et la Norvège, divisent l'Ukraine en régions sûres ou non.

Presque 50 %

des quelque 42 000 personnes admises à titre provisoire vivent depuis plus de sept ans avec un permis F.

(Statistiques de l'asile, SEM, 30.09.25)



Bâtiments détruits à Khartoum, l'ancienne capitale du Soudan, en mars 2025. Selon les Nations unies, plus de 3,5 millions de personnes ont fui Khartoum depuis le début de la guerre. Qui protège ces personnes ?

«Hormis le Liechtenstein, la Suisse est le seul pays d'Europe qui n'octroie pas de statut de protection propre aux personnes déplacées par la guerre.»

Hormis le Liechtenstein, la Suisse est le seul pays d'Europe qui n'octroie pas de statut de protection propre aux personnes déplacées par la guerre. Les conséquences sont dévastatrices. Ces personnes ont des droits limités en Suisse et sont péjorées par rapport au reste de la population dans presque tous les domaines, comme la recherche d'emploi, la liberté de voyager, le regroupement familial ou l'aide sociale. La sphère politique leur refuse même l'égalité de traitement juridique, quel que soit leur pays d'origine. De plus, les personnes admises à titre provisoire n'ont pas droit à une autorisation de séjour. Elles n'ont donc aucune

«En 2018, le Conseil fédéral, le Conseil national, les cantons, les communes et les villes ont voulu enterrer l'admission provisoire et créer un nouveau statut de protection positif.»

perspective sûre de rester en Suisse. Pourtant, la réalité montre qu'elles y restent longtemps, enfermées dans une situation provisoire qui s'éternise.

Changement de paradigme

La propagande de droite contre les personnes déplacées par la guerre fait oublier qu'il y a dix ans à peine, le monde politique tirait les justes conclusions de cette situation intenable. Conseil fédéral, Conseil national, cantons, communes et villes ont voulu enterrer l'admission provisoire et créer un nouveau statut de protection positif. En 2018, le Conseil des États a soudain refusé cette solution majoritaire dont toutes les parties auraient bénéficié. Résultat, seules des adaptations ponctuelles ont été adoptées. Les droits limités et la stigmatisation des personnes déplacées par la guerre en raison de leur statut provisoire sont restés. Paradoxalement, ces personnes ont été désignées comme groupe cible de l'Agenda Intégration Suisse.

Il ne peut s'agir d'une solution politique durable. Les personnes déplacées souffrent et ont besoin d'être protégées, d'où qu'elles viennent. En arrivant en Suisse, il leur faut non seulement un toit, mais aussi des droits égaux dans les domaines suivants: regroupement familial rapide et inconditionnel, liberté de voyager dans une Europe aux frontières intérieures ouvertes,

soutien financier suffisant, accès au travail et aux mesures d'intégration. Toutes les personnes réfugiées doivent en bénéficier dans la même mesure, dès que leur besoin de protection est reconnu et tant qu'un retour dans leur pays est impossible. Cet objectif requiert un changement de paradigme, demandé de longue date par l'OSAR, avec un statut uniforme de protection humanitaire, qui remplace l'admission provisoire et instaure une égalité des droits.

FOCUS

Un statut de protection humanitaire

Un statut de protection humanitaire unique créeraït une égalité des droits et apporterait de la clarté. Lisez notre avis sur le sujet.



↗ osar.ch/protection-humanitaire

Menacé de renvoi même pendant l'apprentissage

La plupart du temps, les personnes qui quittent l'Afghanistan, l'Érythrée, la Syrie, la Somalie ou le Soudan sont admises à titre provisoire, alors qu'elles fuient la guerre, la terreur et la violence. Sadaqat Khan, 22 ans, obligé de vivre pendant huit ans avec la peur quotidienne d'être expulsé de Suisse, se souvient de ces années difficiles.

INTERVIEW : BARBARA GRAF MOUSA, RÉDACTRICE À L'OSAR

Sadaqat, tu as reçu récemment un permis B. Comment te sens-tu maintenant ?

Je me sens libre ! J'ai eu le permis F pendant huit ans. Tous les jours, je pouvais être expulsé vers l'Afghanistan. Je n'avais pas le droit de voyager. J'étais à l'aide d'urgence et n'avais pas le droit de signer un bail d'appartement ou un contrat de téléphone. Je cherchais du travail, mais je recevais souvent des réponses négatives, car les entreprises pensent qu'on ne va pas rester.

Comment vit-on avec la peur du renvoi ?
Ça dépend. Certaines personnes en souffrent beaucoup, d'autres ne se rendent pas compte, ou plus tard, que leur demande d'asile a été rejetée et qu'elles peuvent être expulsées de Suisse à tout moment.

Quels sont les inconvénients du permis F ?
J'ai reçu la lettre du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) quelques jours après avoir signé mon contrat d'apprentissage de gestionnaire du commerce de détail. Quand un courrier du SEM arrive, c'est toujours stressant et angoissant. Il était écrit qu'un contrat d'apprentissage n'empêche pas l'exécution du renvoi.



Comment t'es-tu senti ?

C'était un choc terrible et j'étais démotivé. Aujourd'hui, je me dis que si le SEM écrivait qu'un droit de rester est accordé en cas de réussite de l'apprentissage, ce serait motivant. Comme un objectif qui vaut la peine et qui aide à surmonter les difficultés. Pourquoi n'existe-t-il pas plus d'incitations et de récompenses ?

Il faudrait encourager cela.

FOCUS

Plus d'informations sur l'admission provisoire :
osar.ch/admission-provisoire

Sadaqat Khan, 22 ans, était mineur lorsqu'il a quitté l'Afghanistan. Il avait 13 ans en arrivant en Suisse en 2016. Aujourd'hui, il est gestionnaire du commerce de détail CFC.



Pour lire l'interview en version longue :
osar.ch/interview-ap

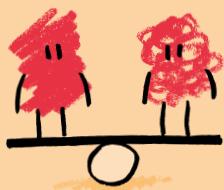
Pour un statut uniforme de protection humanitaire

L'OSAR s'engage pour que l'admission provisoire et le statut S soient remplacés par un statut uniforme de protection humanitaire.



Guerres et conflits interminables

Les personnes en admission provisoire restent souvent longtemps en Suisse, car elles ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine. Ce statut induit en erreur.



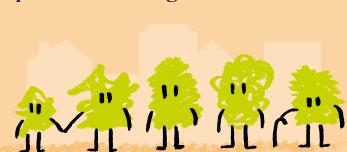
Protection identique en cas de menaces comparables

Toutes les personnes qui fuient la guerre, la terreur et la violence ont besoin d'être protégées et d'avoir des perspectives sûres, quel que soit leur pays d'origine.



Protection et égalité des droits

Un statut uniforme de protection humanitaire simplifierait le système et permettrait à toutes les personnes qui ont fui la guerre, la terreur et la violence de bénéficier des mêmes droits que les personnes réfugiées reconnues.



Sécurité et perspective

Un statut de protection favorable et un droit de séjour garanti redonnent confiance et encouragent à participer à la vie sociale et publique. Tout le monde en profite.



Travail au lieu de l'aide sociale

L'admission provisoire dissuade les entreprises d'embaucher et génère des coûts supplémentaires pour les cantons et les communes. Un statut de protection favorable peut faciliter l'accès au monde du travail.

SOMALIE

Crises endémiques et besoins de protection accrus

Conflits armés, impunité des violences, instabilité politique et changements climatiques alimentent des crises humanitaires persistantes et contraignent à l'exil des millions de personnes en Somalie.

PAR FANNY IONA MOREL, EXPERTE DE L'ANALYSE-PAYS DE L'OSAR

Selon les données du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2025, la Suisse a enregistré 1283 nouvelles demandes d'asile de personnes originaires de Somalie. Le taux d'octroi n'est que de 11,9 %. Pourtant ces personnes ont toujours besoin de protection. Une évaluation minutieuse est donc primordiale afin de garantir le soutien et la protection dont les personnes les plus démunies ont vraiment besoin.

Selon les analyses de l'Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED), les violences contre des personnes civiles restent élevées en Somalie. Au moins 257 personnes auraient été tuées au premier semestre 2025, lors d'attaques ciblées ou par des violences de masse. Al-Shabaab, groupe armé islamiste opérant dans le pays, reste l'acteur le plus impliqué dans les incidents visant la population civile.

Exploitation et recrutement forcé

Des sources récentes rapportent des mariages forcés, des violences basées sur le genre, l'exploitation sexuelle des femmes et des filles

1283

nouvelles demandes d'asile de personnes de Somalie entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre.

11,9 %

seulement de taux d'octroi, alors que les Somalien·nes ont encore besoin de protection.

257

personnes auraient été tuées au premier semestre 2025, lors d'attaques ciblées ou de violences de masse en Somalie.



La majorité des personnes réfugiées en Somalie vivent comme des réfugiés internes dans des logements provisoires et ne sont pas protégées contre la terreur et la violence. Dans ce camp de Maslah, à la périphérie de Mogadiscio, un kamikaze a tué des civils innocents en mai 2025.

et des recrutements d'enfants, en particulier par Al-Shabaab. Plusieurs sources mentionnent des jeunes recrues âgées de 11 à 25 ans, soit enrôlées directement dans les combats, soit affectées à des fonctions auxiliaires au sein de groupes armés. Des cas documentés indiquent même des recrutements dès huit ans.

Les personnes issues des minorités restent particulièrement vulnérables. Subissant une marginalisation structurelle, elles ont un accès très limité, voire inexistant, aux mécanismes de protection, ce qui les exposent à l'insécurité alimentaire et aux violations des droits humains.

Les personnes déplacées internes, les personnes réfugiées et les communautés vivant dans des zones sous contrôle de groupes armés, notamment d'Al-Shabaab, ont très peu accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'aide humanitaire.

La traite des êtres humains menace les femmes et les enfants, y compris au sein des camps de personnes déplacées.

Les personnes de Somalie font face, en règle générale, à de multiples menaces, qui maintiennent une grande partie de la population prise au piège dans un cycle de violences.

Le HCR est présent en Somalie depuis des décennies et publie régulièrement des données :

↗ unhcr.org/where-we-work/countries/somalia





PACTE EUROPÉEN SUR LA MIGRATION ET L'ASILE

Non à l'isolement et au cloisonnement

Les attaques de la politique intérieure contre la protection des personnes réfugiées revêtent une dimension internationale. Si elles aboutissent, les initiatives de l'UDC signeraient la fin de la coopération avec l'UE. Or celle-ci est nécessaire, tout comme une Suisse qui avance vers la solidarité et non vers l'isolement.

PAR FABIAN SCHMID, RESPONSABLE ADJOINT DE LA DIVISION POLITIQUE ET MÉDIA, SPÉCIALISTE DE POLITIQUE EUROPÉENNE, OSAR

Les normes communes, les tribunaux européens et même la coopération internationale dans le domaine des personnes réfugiées sont mises à mal. Des revendications d'isolement et des voix pour une politique de cloisonnement s'élèvent en Suisse et ailleurs, comme le montrent la réintroduction des contrôles aux frontières ou le durcissement du droit d'asile dans plusieurs États membres de l'Union européenne (UE).

Réforme de l'UE et contexte suisse

Le domaine de l'asile et de la migration a besoin de la coopération avec l'UE, de normes européennes et de solutions, pas d'isolement national. Cela n'empêche pas de garder un œil critique sur les développements internationaux. Il en va notamment du récent Pacte sur la migration et l'asile adopté par l'Union européenne qui modifie ainsi les bases de sa politique migratoire et introduit surtout des mesures

L'isolement, les camps isolés qui ressemblent à des prisons de haute sécurité, comme ici sur la photo le camp de réfugiés de Kara Tepe sur l'île grecque de Lesbos, ne sont pas des solutions.

«L'OSAR se positionne pour une réorientation à long terme de la politique migratoire européenne, à laquelle la Suisse participe activement et dont l'un des principes est la protection du droit des personnes réfugiées.»

massives de durcissement, au détriment de la protection urgente des personnes réfugiées. Dès le début de l'élaboration du pacte, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a suivi de près le contenu de ce texte, l'a critiqué et s'est engagée, avec sa faîtière européenne, le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), contre ces durcissements. Le pacte a toutefois été adopté par le Conseil et le Parlement européens et doit être déployé dans toute l'UE à partir de l'été 2026.

La Suisse n'ayant plus d'influence sur le pacte lui-même, l'OSAR s'est d'autant plus investie dans la mise en œuvre du texte en Suisse et a proposé des améliorations complètes mettant l'accent sur la solidarité à l'égard des personnes réfugiées et sur leurs droits. La majeure partie de ses propositions ont été rejetées par le Parlement. À noter toutefois que le Parlement a accepté de participer à un mécanisme de solidarité de portée européenne, qui vise à apporter davantage de soutien aux États situés aux frontières extérieures de l'UE et particulièrement concernés par la migration.

Solidarité et protection au centre

L'OSAR va s'engager pour que les belles paroles soient mises en pratique et que la Suisse accueille les personnes en quête de protection originaires de l'UE afin qu'elles bénéficient d'une procédure d'asile en Suisse. L'OSAR se positionne aussi pour une réorientation à long terme de la politique migratoire européenne, à laquelle la Suisse participe activement et dont l'un des principes est la protection du droit des personnes réfugiées. Mais ce que l'OSAR réfute, c'est le cloisonnement.

«NON à la suppression de la protection des personnes réfugiées», lisez l'argumentaire contre l'initiative de l'UDC «Stop aux abus de l'asile ! (initiative pour la protection des frontières)»

↗ osar.ch/argumentaire-protection-des-frontiere



Un pays en guerre sans régions sûres

Depuis le 1^{er} novembre 2025, la Suisse a restreint le statut de protection S pour les personnes d'Ukraine, jugeant sûres sept régions de l'ouest. Pourtant, aucune partie du pays n'échappe aux frappes russes en constante augmentation.

Cette décision compromet la sécurité des personnes réfugiées et envoie un mauvais signal.

PAR FREDERIK KOK, EXPERT DE L'ANALYSE-PAYS DE L'OSAR



Une femme nettoie le salon de coiffure après qu'il ait été endommagé lors d'une attaque russe, le jeudi 23 octobre 2025, à Kiev.

«Aucune partie de l'Ukraine ne peut être considérée aujourd'hui comme sûre puisque les conditions de sécurité restent instables sur l'ensemble du territoire.»

Environ 70 000 personnes réfugiées d'Ukraine vivent aujourd'hui en Suisse sous le statut de protection S. Instauré en 2022 à la suite de l'invasion russe, ce statut offre une protection collective temporaire sans procédure d'asile ordinaire. Début octobre 2025, le Conseil fédéral a annoncé sa prolongation jusqu'en mars 2027, une décision saluée par l'OSAR, mais assortie de restrictions préoccupantes. En effet, depuis le 1^{er} novembre 2025, seules les personnes originaires de régions occupées ou en proie à des combats actifs bénéficient encore du statut S. Le Conseil fédéral juge ainsi le retour raisonnablement exigible dans sept régions de l'ouest, à savoir en Volhynie, Rivne, Lviv, Ternopil, Transcarpatie, Ivano-Frankivsk et Tchernivtsi.

Pour l'OSAR, cette classification est erronée et dangereuse. Aucune partie de l'Ukraine ne peut être considérée aujourd'hui comme sûre puisque les conditions de sécurité restent instables sur l'ensemble du territoire. Les données de l'observatoire ACLED indiquent qu'entre 2024 et 2025, les drones, utilisés massivement en plus des missiles, ont touché l'ensemble du territoire ukrainien.

Un signal néfaste

Depuis la seconde moitié de l'année 2025, les attaques russes sont également en nette augmentation. Selon des données de l'Institute for the Study of War, citées par *The Guardian*, le deuxième semestre de l'année a vu des vagues de 400 à 600 frappes, culminant à plus de 800 en septembre. Il est probable que ces attaques, considérées par des personnes expert·e·s de l'ONU chargé·e·s des droits humains comme des crimes contre l'humanité, vont encore s'intensifier. Comme chaque

année depuis le début du conflit, la Russie augmente le nombre de ses frappes sur le réseau énergétique ukrainien à l'approche de l'hiver. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), en raison de l'intensification des frappes russes de drones et de missiles, au cours des neuf premiers mois de 2025, le nombre de civils tués ou blessés en Ukraine a augmenté de 31 % par rapport à la même période en 2024.

Restreindre la protection S envoie un signal néfaste et compromet la sécurité des personnes réfugiées. Ce statut ne devrait être levé qu'après la fin de la guerre, la signature d'un accord de paix et des garanties internationales de sécurité. Même le Conseil fédéral admet qu'une stabilisation durable « n'est pas réaliste à moyen terme ». ●

Dans l'« Ukraine Conflict Monitor » de l'ACLED (Armed Conflict Location & Event Data), vous trouverez des informations actualisées en permanence sur la guerre en Ukraine, notamment une carte interactive, un fichier de données sélectionnées et des rapports hebdomadaires sur la situation. L'ACLED est une organisation non gouvernementale qui collecte et traite des données sur les conflits violents et les crises mondiales (en anglais) :

↗ acleddata.com/monitor/ukraine-conflict-monitor





Salma Lagrouni et son équipe – Women in Action International.

LA PUISSANCE DU THÉÂTRE

Le théâtre, un espace qui relie

L'OSAR a rencontré la comédienne et metteure en scène Salma Lagrouni lors du Tour de Suisse de l'humanité. Elle vit à Genève et s'engage pour plus de visibilité des femmes migrantes et réfugiées, avec l'association Women in Action International. Pour *Planète Exil*, elle décrit les objectifs de son engagement.

PAR SALMA LAGROUNI

« Depuis des années, j'œuvre pour un théâtre engagé, qui parle du réel, de l'humain, du social et du politique. Pour moi, le théâtre est un espace d'écoute, d'émotion et de partage, qui permet une confrontation douce. Là où le débat oppose, le théâtre relie. Quand tu es dans ton siège et que tu ressens une émotion, tu ne peux pas la refuser. Elle t'habite, te fait réfléchir, t'ouvre. C'est là toute la force du théâtre : il parle au cœur avant de parler à la tête.

Dans *Barin, au-delà des frontières*, coécrit avec Shahla Kakai, une femme kurde réfugiée en Suisse, nous avons voulu dénoncer les violences faites aux femmes en Iran, et ouvrir aussi une réflexion universelle sur la violence et l'oppression. Derrière chaque exil, il y a toujours une histoire d'injustice. Aucune personne ne quitte son pays sans raison. En partant d'un cas individuel, celui de Shahla, nous avons voulu rappeler que ces histoires intimes racontent en

réalité les thématiques universelles de la liberté, de la dignité et de la résilience.

Sur scène, nous avons réuni des femmes migrantes et réfugiées, qui ne sont pas nécessairement des actrices professionnelles, aux côtés d'amatrices ou d'amateurs de théâtre et de personnes professionnelles du spectacle. C'était essentiel de mettre en exergue l'identité et la richesse souvent ignorées. Le théâtre devient alors un lieu où ces voix, trop souvent invisibles, prennent corps et espace. Ce n'est pas seulement un outil d'expression, mais aussi un outil d'émancipation. Pour ces femmes, monter sur scène, c'est passer d'une posture passive à une posture active. C'est se dire : « Je prends ma place. »

Le théâtre agit à plusieurs niveaux : il soigne, il répare, il transmet. Il permet la catharsis, ce moment où, en vivant une émotion sur scène, on se libère. Il relie l'individuel au collectif, l'intime au politique. C'est un miroir de la société, et un lieu de transformation, de résistance, d'espérance. Je ne pourrais pas faire autre chose. Parce que je crois que chaque émotion vécue sur scène a le pouvoir de changer un regard, une pensée, et peut-être, un peu, le monde.»

Lisez ici l'interview complète de Salma Lagrouni :
osar.ch/interview-lagrouni

« Le théâtre agit à plusieurs niveaux : il soigne, il répare, il transmet. Il permet la catharsis, ce moment où, en vivant une émotion sur scène, on se libère. »

Salma Lagrouni



Salma Lagrouni, née en 1989, à Fès au Maroc, est comédienne, metteuse en scène et présidente de l'association Women in Action International. Elle vit et travaille à Neuchâtel et Genève depuis 10 ans et met en scène des pièces de théâtre engagées et militantes avec des personnes concernées.

Transmettre ses valeurs

De plus en plus de personnes souhaitent inscrire un legs caritatif dans leur testament. Ainsi quelque 20 % ont déjà nommées des organisations caritatives, une tendance en hausse. Marc'Antonio Iten, juriste, explique comment veiller légalement au respect des souhaits et aider durablement avec un legs.

INTERVIEW : BARBARA GRAF MOUSA, RÉDACTRICE À L'OSAR

Pourquoi rédiger un testament ?

Il faut d'abord se demander si la succession légale convient. Si oui, nul besoin de prendre d'autres dispositions. Si non, un testament est de mise ! Il est particulièrement important pour les personnes seules de savoir qui héritera légalement. Celles qui n'ont pas de descendance et qui ne modifient pas la succession légale par un testament favorisent en première ligne leurs parents et, après le décès de ceux-ci, leurs frères et sœurs. À défaut, le patrimoine va à leurs neveux et nièces.

Le droit successoral a été révisé en 2023.

Quels sont les principaux changements ?

Le nouveau droit successoral a réduit les parts réservataires de la descendance et supprimé celles des parents de personnes disposantes sans enfants. La quotité disponible a donc augmenté, ce qui permet de laisser une part plus importante aux organisations caritatives. Les testaments existants restent applicables, mais il vaut mieux les revoir.

Un testament n'est-il judicieux qu'avec un patrimoine important ?

Un testament est opportun même si la situation semble simple. Il apporte de la clarté, et cette clarté apporte une sécurité qui aide à prévenir les litiges entre les personnes héritières. Il est possible de modifier la succession légale et d'instituer un organisme caritatif afin de soutenir son travail.

Comment planifier sa succession sans se laisser dépasser ?

Il faut procéder par étapes. C'est-à-dire, prendre les dispositions en fonction de la situation actuelle et se laisser autant de liberté que nécessaire aussi longtemps que possible afin de pouvoir décider librement quant à d'éventuelles modifications. Une planification successorale devrait être revue tous les cinq ans et adaptée au besoin.

Plus d'informations sur notre site web:
osar.ch/succession



Voir aussi l'interview détaillée de Marc'Antonio Iten:
osar.ch/heritage-interview



Dr. iur. Marc'Antonio Iten, juriste de Zurich, est l'auteur de nombreuses publications spécialisées. Expert indépendant en droit successoral et fiscal, il intervient comme conseiller pour la plateforme DeinAdieu, organisation partenaire de l'OSAR.

CONSEIL

Statut S et régions de retour

Le 11 mars 2022, le Conseil fédéral a activé le statut de protection S pour la première fois dans l'histoire suisse de l'asile. Ce statut permet d'accueillir, rapidement et pour un temps, sans surcharger les structures d'asile, un grand nombre de personnes déplacées par la guerre. Aujourd'hui, 70 530 personnes réfugiées d'Ukraine vivent en Suisse et le statut S a été prolongé jusqu'au 4 mars 2027 au moins, étant donné la guerre qui perdure. Mais le Conseil fédéral a pris une nouvelle décision de portée générale applicable dès le 1^{er} novembre 2025. Désormais, les régions d'Ukraine dans lesquelles le retour est considéré comme raisonnable se distinguent de celles où le retour est déraisonnable. Selon les autorités, le retour est actuellement raisonnable en Volhynie, Rivne, Lviv, Ternopil, Transcarpatie, Ivano Frankivsk et Tchernivtsi. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) rejette les demandes de statut S des personnes originaires de ces régions.

Plus d'informations:
osar.ch/status-s-regions



ÉVÈNEMENT

Offres de formation de l'OSAR

Soirée pays « Syrie » : droits humains et sécurité

Depuis la chute du régime de Bachar al-Assad en décembre 2024, renversé par le groupe Hayat Tahrir al-Sham (HTS), la Syrie, dirigée par Ahmed al-Sharaa, reste profondément fragmentée, marquée par l'instabilité et les rivalités locales. Les affrontements communautaires se multiplient, notamment dans le sud, où les combats entre Druzes, forces gouvernementales et groupes islamistes ont fait plus d'un millier de morts. La méfiance entre les différentes factions armées freine toute véritable stabilisation du pays.

Date
Jeudi, 5 février 2026

Horaire
18h30-21h30

Lieu
Bibliothèque La Sallaz
Place de la Sallaz 4
1010 Lausanne



Plus d'informations:
osar.ch/soiree-pays-syrie

Hier

Mon histoire

« Mon exil d'Afghanistan a été difficile et éprouvant. Je suis arrivé en Suisse par la route des Balkans fin 2015. J'ai vécu deux ans avec le permis N, sans décision d'asile, dans divers logements pour personnes requérantes d'asile. Avec le permis F et l'admission provisoire en 2018, j'ai pu aller à l'école préprofessionnelle, chercher une place d'apprentissage et obtenir une AFP d'aide en technique du bâtiment, domaine sanitaire. »

Pour en savoir plus sur le parcours de Mohammad Shah Abbasi :

↗ osar.ch/interview-abbasi

**Aujourd'hui****Pays d'origine** _____**Âge** _____**J'aime manger** _____**J'ai peur** _____**J'aime** _____**Ma devise** _____**Mes pays préférés sont** _____**Ma Suisse** _____

Mohammad Shah Abbasi

PHOTOS : JONAS HÄNGGI / TEXTE : BARBARA GRAF MOUSA

Demain

« Je me dis souvent que j'ai presque grandi en Suisse. C'est ici que je suis vraiment devenu adulte, que j'ai appris un métier et que je vis pleinement. J'aimerais continuer ainsi, avec un emploi fixe et un logement, et fonder une famille. Je voudrais aussi voyager. Et surtout, voir un jour un match de foot au stade de Barcelone. »

Afghanistan

30 ans

des spaghetti au pesto avec du fromage.

de rien, finalement. Ce n'est pas possible de tout contrôler. Beaucoup de choses arrivent malgré soi. Il vaut mieux l'accepter.

la nature, la randonnée, passer du temps à l'extérieur avec mes amis.

« Ne pas se laisser décourager. Le stress peut être motivant, ce n'est pas seulement négatif. »

1. L'Espagne, surtout Barcelone, une ville dynamique avec une super équipe de foot.

2. L'Italie, pour la beauté du pays et pour sa cuisine.

3. Un pays d'Amérique du Sud. C'est un continent que je n'ai jamais visité et j'aimerais y aller un jour.

« Je trouve le système éducatif formidable. J'aime aussi le réseau ferroviaire efficace, la nature et la bonne qualité de vie en général. »



Tourne à
Savoir

Mohammad

Planète Exil

Nº 111, novembre 2025



«Quand on veut, on peut faire beaucoup de choses en Suisse»